



EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRAVE, SAVOIR RECONNAÎTRE UNE ALERTE

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

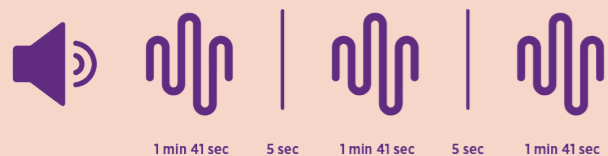
- les trois sirènes du réseau national d'alerte (église, tour Plantes d'Hennemont et bâtiment Barricade)
- la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers
- des messages diffusés par mégaphones
- la radio et/ou la télévision
- les alertes SMS, notifications sur smartphones envoyées par la Préfecture dans le cadre du dispositif FR-Alert.

Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à 11h45 (son caractéristique en 3 séquences d'1 minute et 41 secondes). À l'écoute de ce signal national d'alerte, il convient de rester à l'abri dans un local fermé et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

Fin de l'alerte

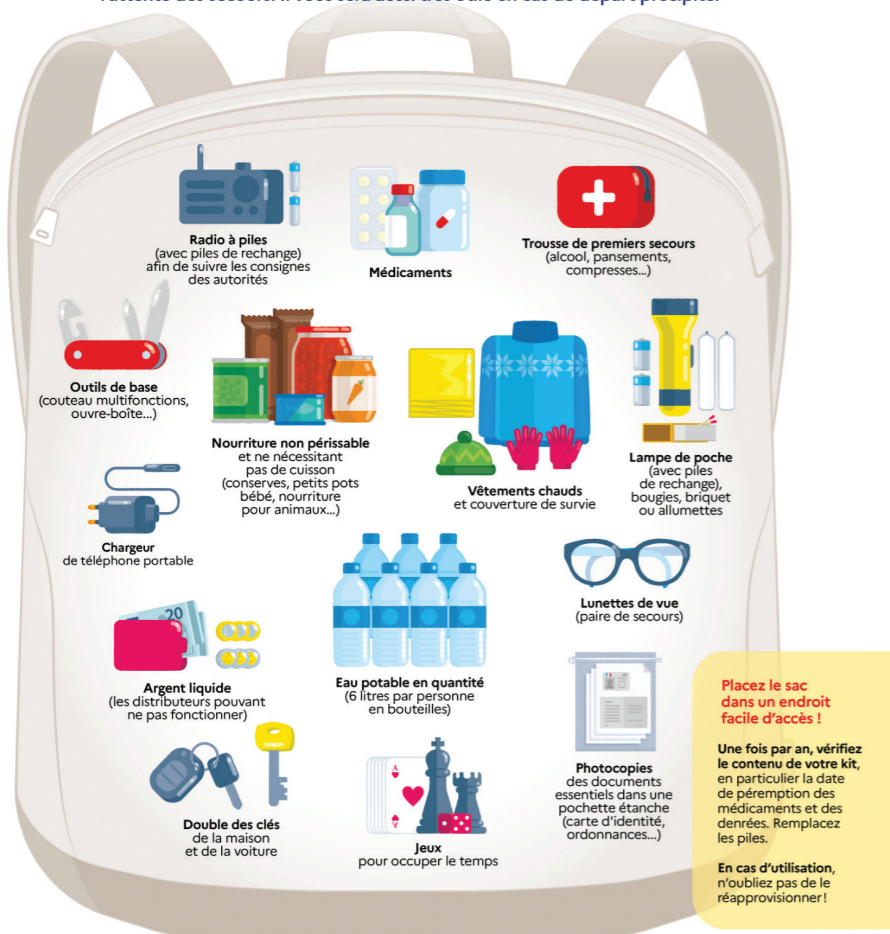
Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



QUI CONTACTER ET OÙ S'INFORMER ?

SERVICES PUBLICS

01 39 79 64 00 Mairie d'Achères
 01 39 79 76 52 / 06 88 06 93 33 Police municipale
 01 30 61 34 00 Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
 01 39 49 78 00 Préfecture des Yvelines (Versailles)
 01 75 27 82 00 Direction départementale des Territoires (DDT)

RADIOS FM

87.8 France Inter / 105.5 France Info / 107.1 France Bleu

NUMÉROS D'URGENCE

15 Service d'aide médicale urgent
 18 Sapeurs-pompiers
 17 Police / Gendarmerie
 36 24 SOS médecin
 112 Appel d'urgence européen
 115 SAMU social de Paris
 114 N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (SMS)

QUI FAIT QUOI POUR NOTRE SÉCURITÉ ?

LE MAIRE

- > est le responsable du Plan Communal de Sauvegarde*
- > est le Directeur des opérations de secours (hors plan Orsec) et coordonne la cellule de crise municipale (poste de commandement communal)
- > facilite les actions des sapeurs-pompiers et des forces de l'ordre, et peut mandater les associations agréées de sécurité civile
- > rend compte aux autorités préfectorales

LE PRÉFET

- > coordonne les forces de sécurité civile
- > peut déclencher le plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (Orsec) et peut devenir Directeur des opérations (DO) si la crise concerne plusieurs communes ou si elle dépasse les moyens de la commune

LES STRUCTURES PUBLIQUES ET LES PRESTATAIRES DE RÉSEAU

- > gèrent et adaptent à la situation les services à la population qui les concernent (électricité, gaz, déchets, eau, assainissement, etc.)

LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES ENTREPRISES

- > informent d'un éventuel danger, relaient l'alerte auprès des usagers et des salariés, adaptent leur activité en cas de crise. Les écoles peuvent déclencher leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), et servent de lieux de rassemblement en cas de confinement.

*LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE D'ACHÈRES (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, mise en sécurité de la population...).



FLASHÉZ-MOI !

Retrouvez l'ensemble des ressources disponibles (PPRI, DDRM, cartographies, données officielles actualisées, liens internet utiles) sur le site de la Ville d'Achères rubrique "Risques Majeurs : savoir réagir"

DI CRIM



LES RISQUES MAJEURS

LES BONS RÉFLEXES

Document d'information communal sur les risques majeurs





RISQUE INONDATION

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau, correspondant au débordement des eaux lors de la crue. L'importance d'une inondation est caractérisée par la hauteur de l'eau, la vitesse du courant et la durée de la crue.

DU CÔTÉ D'ACHÈRES

Plusieurs secteurs sont potentiellement concernés par l'inondation dite "lente de plaine" : la Seine traversant la commune à proximité de certaines habitations, ses crues peuvent engendrer des débordements. La montée des eaux est lente (en règle générale, la Seine monte de 5 cm par heure), ce qui laisse généralement le temps de s'organiser. Mais mieux vaut prévenir que guérir !

+ **CONSULTEZ VOTRE PPRI** (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) disponible auprès de votre mairie ou sur le site de la Ville rubrique "Risques Majeurs, s'informer pour mieux réagir", afin de connaître la situation de votre habitation au regard du risque encouru.

+ **EN DIRECT**, consultez le niveau de vigilance de votre secteur, actualisé au moins 2 fois par jour sur www.vigicrues.gouv.fr

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre !

> AVANT



- Fermer les accès (portes et fenêtres)
- Surélever le mobilier menacé
- Amarrer les cuves
- Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir l'évacuation



> PENDANT



- Monter aux étages
- Écouter la radio locale ou appeler la mairie pour s'informer de la montée des eaux
- Couper l'électricité et le gaz



- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

> APRÈS



- Aérer et désinfecter toutes les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Adresser, le cas échéant, la déclaration de sinistre à son assureur



RISQUE INDUSTRIEL & TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les population avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé aussi TMD, se caractérise par le transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

DU CÔTÉ D'ACHÈRES

Située en partie sur la commune, la station d'épuration Seine-Aval (SIAAP) est classé "SEVESO seuil haut".

Achères est traversée par plusieurs axes importants (N184 et RD30, ligne de chemin de fer et gare d'Achères-Grand Cormier, voie fluviale et gazoduc qui longe le sud de la ville), entraînant un risque consécutif au transport de matières dangereuses. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

QUE FAIRE EN CAS D'INCIDENT INDUSTRIEL ?

Si les services de secours vous demandent de vous mettre à l'abri, respectez les consignes de confinement et ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le personnel communal.

> AVANT



- Si j'habite une zone proche d'un site industriel dangereux, j'envisage la (faible) possibilité d'un confinement ou d'une évacuation et j'apprends à reconnaître le signal sonore d'urgence (sirène).

> PENDANT



- Sur ordre des autorités, je me rends au point de rassemblement indiqué
- En entendant la sirène d'alerte, je me confine chez moi
- Je ferme portes et fenêtres, je limite les entrées d'air
- Je ne fume pas
- Sur instruction, j'évacue avec un sac d'urgence
- En cas d'irritation, j'enlève mes vêtements et les enferme dans un sac plastique étanche avant de me laver soigneusement.



RISQUE MÉTÉO- ROLOGIQUE

Les tempêtes et les orages correspondent à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air distinctes. Un épisode est qualifié de violent si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h.

DU CÔTÉ D'ACHÈRES

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes ou autres phénomènes météorologiques. Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année. En région parisienne, la dernière tempête (*Susanna* du 9 février 2016) a conduit à des rafales de vent atteignant jusqu'à 158 km/h.

+ **EN DIRECT**, consultez le niveau de vigilance météorologique de votre secteur sur meteofrance.fr

QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Évitez de sortir durant l'épisode de tempête, la plupart des accidents liés aux conditions météorologiques sont souvent consécutifs à des comportements imprudents.

> AVANT



- Fermer les accès (portes et fenêtres)
- Fermer portes et fenêtres
- Gagner un abri en dur
- Annuler les sorties (forêt, rivière...)
- Consolider les échafaudages



> PENDANT



- S'informer auprès des services de météo
- Éviter tout déplacement en voiture
- Débrancher les appareils électriques et les antennes
- Ne pas téléphoner
- Se tenir éloigné des vitres et des ouvertures

> APRÈS



- Faire mettre en sécurité les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Se tenir à distance des fils électriques tombés à terre